

Candidature au Conseil d'Administration Assemblée Générale Elective du 14 novembre 2025 – poste féminin

La Ligue Nouvelle-Aquitaine de Badminton, organe déconcentré de la Fédération Française de Badminton, a pour rôle la structuration et le développement de l'activité badminton sur le territoire géographique de Nouvelle-Aquitaine.

La Ligue est administrée par un Conseil d'Administration de 15 bénévoles avec une parité minimale de 40% par sexe.

A ce jour, 14 personnes composent le conseil d'administration, 1 place femme étant vacante.

Cet appel à candidature est réservé à une femme.

Merci de remplir ce formulaire (ou un document libre portant les mentions demandées) et de le retourner à la Ligue Nouvelle-Aquitaine de Badminton le **jeudi 30 octobre 2025 au plus tard**.

(Dépôt au siège de la Ligue **avant 12h00** ou cachet de la poste faisant foi)
2, avenue de l'Université 33400 Talence.

OU

Dépôt par mail aux adresses : contact@lnaqbad.fr + Yannick.meunier@lnaqbad.fr (une réponse écrite confirmera la réception).

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e),

Déclare sur l'honneur :

- Jouir de mes droits civiques ;
- Ne pas être interdit d'exercer de mandat associatif
- présenter ma candidature au Conseil d'Administration de la Ligue Nouvelle-Aquitaine de Badminton.

Obligations :

- Être licencié à la FFBaD dans le ressort géographique de la ligue
- Être âgé d'au moins 16ans
- Jouir des droits civiques

Ligue Nouvelle Aquitaine de Badminton
Maison Régionale des Sports
2, avenue de l'Université 33400 TALENCE
05.56.51.55.43 - contact@lnaqbad.fr
SIRET - 34302263800047

Renseignements complémentaires (obligatoires)

Nom : Prénom : Sexe :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Nationalité : Profession :

Comité d'appartenance : Dépt :

N° licence (validée saison 2025/2026) : / / / / / /

Tél. personnel : / / / / / / /

Portable : / / / / / / /

Email :

Mes motivations

La candidature doit obligatoirement être accompagnée des éléments suivants :

- Une photo :

Photo d'identité avec nom et prénom de la personne au dos, ou format électronique jpeg ou png selon la nomenclature suivante : NOM Prénom

- Un extrait du casier judiciaire n°3

Demande à effectuer en ligne sur le site du ministère de la justice :

<https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/pages/accueil.xhtml>

Rappels : article 10 statuts ligue

Nombre de places au Conseil d'Administration : 15

Parité : 40% de chaque sexe en arrondissant à l'entier supérieur pour le sexe le moins représenté.

Période : du 14 novembre – année 2029 (date de fin de mandat non connue, environ juin 2029).

Ne peuvent être élus au conseil d'administration :

- Les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales ;
- Les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;
- Les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps en application du règlement disciplinaire de la FFBaD ;
- Les personnes ayant fait l'objet d'une condamnation pénale, en France ou à l'étranger, à raison de faits constituant un manquement à l'honneur, à la probité ou aux bonnes mœurs ;
- Les conseillers techniques sportifs placés auprès de la FFBaD, d'une ligue ou d'un comité ;
- Les salariés de la ligue.

Fait, le _____, à _____

Signature